

URSSAF BOURGOGNE
TSA 30031
71027 MACON CEDEX

Nous contacter

Depuis votre espace en ligne urssaf.fr
Par téléphone au 36 98 de 9 h à 17 h
(service gratuit + prix d'appel)

Références

N° Compte : 267 1642424657

LA POSTE

209231-1/1-013830-026/220

SD : 865023445059306



MR BERTRAND ARTHUR
1944 LBA CENTRES
11 AV DU 8 SEPTEMBRE
21200 BEAUNE



Dijon, le 05 décembre 2025

Objet : relance - paiement de vos dettes

Monsieur,

A ce jour, vous avez des dettes d'un montant total de 2 022,00 € pour votre activité de travailleur indépendant. Nous vous invitons à régulariser votre situation.

Vous trouverez le détail de ces dettes sur votre compte en ligne.

Si vous avez entre temps payé cette dette, nous vous remercions de ne pas tenir compte de cette relance.

Comment régler vos dettes ?

Réglez rapidement votre dette directement depuis votre espace en ligne via les rubriques :

- « Accueil » > bouton « Consulter » de la zone « Situation du compte »
- « Cotisations & Paiements » > « Récapitulatifs des dettes »

Vous pouvez également régler votre dette par virement : pour obtenir le RIB de votre Urssaf, connectez-vous à votre espace en ligne sur urssaf.fr, rubrique Messagerie > Nouveau message > Un paiement > Connaître les moyens et dates de paiement > Obtenir les coordonnées bancaires de mon organisme.

Que faire en cas de difficulté de paiement ?

Vous pouvez demander un délai de paiement depuis votre espace en ligne urssaf.fr, rubrique Documents & Démarches > Demander un délai de paiement.

Vous pouvez également déposer une demande d'action sociale du Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants (CPSTI) pour bénéficier d'une aide pour le paiement de vos cotisations, sur secu-independants.fr > Difficulté de paiement > Demander une aide.

Important : si vous ne réglez pas rapidement vos dettes, l'Urssaf pourra engager des actions pour le paiement des sommes dues.

L'Urssaf est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.
Veuillez recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

Le Directeur, Lionel MATZ

Voir le détail des sommes dues au verso.



Par quels moyens payer vos cotisations Urssaf ?

Optez pour le prélèvement automatique (mensuel ou trimestriel), le télépaiement ou le paiement par carte bancaire, accessibles depuis votre espace en ligne.

Période(s)	Cotisations	Pénalités	Majorations	Frais	TOTAL
4E TRIM 25	1926,00		96,00		2022,00
TOTAL	1926,00		96,00		2022,00

Ce relevé tient compte des déclarations et versements effectués jusqu'au 05/12/2025



Au service de notre protection sociale

URSSAF BOURGOGNE
8 BD GEORGES CLEMENCEAU
21037 DIJON CEDEX 9

Nous contacter

Depuis votre espace en ligne www.urssaf.fr
Par téléphone au 3698
de 9h00 à 17h00 (service gratuit + prix appel)

Référence

N° Compte : 267 1642424657

Appel provisoire de cotisations 2026
Travailleur Indépendant

LA POSTE

209485-1/1-000349-001/309

SD : 865023447616881



MR BERTRAND ARTHUR
1944 LBA CENTRES
11 AV DU 8 SEPTEMBRE
21200 BEAUNE



DIJON, le 12 Décembre 2025

Objet : Calendrier de vos cotisations provisionnelles 2026

Monsieur,

Vous trouverez au verso de ce courrier le calendrier de paiement de vos cotisations et contributions sociales personnelles 2026 ainsi que le détail sur leur calcul. Il s'agit d'un calcul provisoire : il sera actualisé à la suite de votre déclaration de revenus 2025 et un nouveau calendrier de paiement vous sera adressé.

Vous pouvez payer vos cotisations par prélèvement automatique, par télépaiement ou par carte bancaire depuis votre compte en ligne.

Vous rencontrez une difficulté de paiement ?

Vous pouvez demander un délai de paiement directement depuis votre compte en ligne sur urssaf.fr.

Vous pouvez également demander une aide de l'action sociale du conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants en cas de difficulté.

L'Urssaf est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

Le Directeur, Lionel MATZ



A quoi servent les cotisations ?

Les cotisations collectées par l'Urssaf financent notre système solidaire de protection sociale.
Pour en savoir plus : www.aquoiserventlescotisations.urssaf.fr

L'Urssaf collecte et traite vos données personnelles strictement nécessaires à l'accomplissement de ses missions de service public de recouvrement des cotisations et contributions sociales. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, consultez la politique de confidentialité : www.urssaf.fr/confidentialite

Siège Social : URSSAF BOURGOGNE, 8 BD GEORGES CLEMENCEAU, 21037 DIJON CEDEX 9

VOS COTISATIONS PROVISIONNELLES 2026

Vous cotisez à l'Urssaf en tant que chef d'entreprise depuis le 10/09/2021.

Vous trouverez ci-dessous le calendrier de paiement de vos cotisations et contributions sociales personnelles ainsi que les éléments pris en compte pour leur calcul.

Calendrier de vos paiements 2026

5 février 2026	7 946 €	5 août 2026	7 946 €
5 mai 2026	7 946 €	5 novembre 2026	8 065 €
Total			31 903 €

La contribution à la formation professionnelle 2026 de 120 € est à payer avec l'échéance du mois de novembre.

Comment sont calculées vos cotisations ?

Montants pris en compte pour le calcul de vos cotisations et contributions 2026

Revenus déclarés 2024

Revenus d'activité non salariée (dont revenus de remplacement et cotisations facultatives)	81 807 €
Cotisations sociales personnelles obligatoires (hors CSG-CRDS)	0 €

Montant détaillé de vos cotisations et contributions 2026

Cotisations/Contributions	Assiette	Taux	Montant d0
Maladie dans la limite de 240 300 €	81 807 €	6,70 %	5 481 €
Indemnités journalières dans la limite de 240 300 €	81 807 €	0,50 %	409 €
Allocations familiales	81 807 €	3,10 %	2 536 €
Retraite de base dans la limite de 48 060 €	48 060 €	17,75 %	8 531 €
Retraite de base au delà de 48 060 €	33 747 €	0,60 %	202 €
Retraite complémentaire dans la limite de 48 060 €	48 060 €	7,00 %	3 364 €
Retraite complémentaire entre 48 060 € et 192 240 €	33 747 €	8,00 %	2 700 €
Invalité-Décès dans la limite de 48 060 €	48 060 €	1,30 %	625 €
Contribution à la formation professionnelle 2026	48 060 €	0,25 %	120 €
CSG/CRDS	81 807 €	9,70 %	7 935 €
Total			31 903 €

Le montant de CSG déductible fiscalement est de 5563 €.

L'assiette de la CSG-CRDS correspond aux revenus d'activité non salariée (hors revenus d'activité non salariée à l'étranger) majorés des cotisations sociales personnelles obligatoires.

Pas valable ?

Déjà payé au cours de l'année passée
au trimestres

URSSAF BOURGOGNE
MISE EN DEMEURE du 14/01/26
en vertu de l'article L 244-2 du code de la sécurité sociale (Css)

Délivrée par URSSAF BOURGOGNE
Adresse de correspondance / Paiement :

TSA 30031
71027 MACON CEDEX

U210-140126-20013+003429-1/2-001715-005/272

3C 050 930 3637 0



Tél: 3698-tarif local
URL : www.urssaf.fr

Adresse du siège :

URSSAF BOURGOGNE
8 BD GEORGES CLEMENCEAU
21037 DIJON CEDEX 9

MR BERTRAND ARTHUR
1944 LBA CENTRES
11 AV DU 8 SEPTEMBRE
21200 BEAUNE



Monsieur, Madame

Nous vous mettons en demeure de régler la somme dont vous êtes redevable envers votre Urssaf au titre de vos cotisations et contributions sociales obligatoires et/ou majorations et pénalités dont vous trouverez le détail ci-après.

A défaut de règlement dans un délai d'un mois à compter de la réception de la présente, nous serons fondés à engager des poursuites en vue du recouvrement de la somme due soit par voie de contrainte, soit devant un tribunal. Dans ce cas, les frais de recouvrement seront à votre charge. Les majorations de retard continuent à courir jusqu'au règlement complet desdites cotisations et contributions sociales.

Vous pouvez contester cette mise en demeure dans un délai de deux mois à compter de sa réception auprès de la commission de recours amiable à peine de forclusion. Pour cela, vous devez envoyer à l'adresse de correspondance figurant ci-dessus un dossier comportant un courrier mentionnant votre numéro de dossier de recours exposant vos motifs de désaccord, ainsi que tout document justificatif appuyant votre contestation.

Les dispositions légales et réglementaires sont détaillées au verso.

Le Directeur, Lionel MATZ

VOS REFERENCES

N° de dossier : 2025096077
N° compte : 267000001642424657 4
NIR ou SIREN : 103022105427787
Montant : 2022,00 €

ATTENTION

Cette mise en demeure a été établie compte tenu des déclarations et versements enregistrés jusqu'au 09/01/26

Motif de mise en recouvrement : ABSENCE OU INSUFFISANCE DE VERSEMENT DE SOMMES DUES CONCERNANT VOTRE OU VOS ACTIVITE(S) PROFESSIONNELLE(S) INDEPENDANTE(S).

Nature des sommes dues : COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SOCIALES PERSONNELLES OBLIGATOIRES, MAJORATIONS ET PENALITES

PERIODE(S)	COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SOCIALES	REGULARISATION AN-1/AN-2	MAJORATIONS PENALITES	MONTANT A DEDUIRE (**)	MONTANT RESTANT A PAYER
4E TRIM 25	1926,00 €	0,00 €	96,00 €	0,00 €	2022,00 €

(**) La colonne « Montant à déduire » inclut l'ensemble des versements effectués, les remises de majorations de retard déjà examinées sur le fond, les aides ou exonérations dont vous avez été bénéficiaire sur la période ou les périodes, objet(s) de la présente mise en demeure.

AVIS IMPORTANT

EFFECTUER VOTRE PAIEMENT

A réception de la présente, vous disposez d'un délai d'un mois pour vous acquitter du montant de votre dette.
Si entre-temps vous avez procédé à un règlement, il y a lieu de le déduire du montant à payer.

MAJORATION DE RETARD

Il est appliqué une majoration de retard de 5 % du montant des cotisations et contributions qui n'ont pas été versées aux dates limites d'exigibilité.

À cette majoration s'ajoute une majoration complémentaire de 0,2 % du montant des cotisations et contributions dues, par mois ou fraction de mois écoulé, à compter de la date d'exigibilité des cotisations et contributions (Article R243-16 du Code de la Sécurité Sociale)

VOS REFERENCES

N° de dossier : 2025096077
N° compte : 267000001642424657 4
NIR ou SIREN : 103022105427787
Montant : 2022,00 €



Si vous disposez d'un compte en ligne, vous pouvez procéder au règlement de votre dette sur le site : www.urssaf.fr

Coupon à détacher et à joindre à votre règlement uniquement en cas de paiement par chèque

Page 3/3

COUPON A RETOURNER A L'ORGANISME**ETABLISSEMENT**

MR BERTRAND ARTHUR
1944 LBA CENTRES
11 AV DU 8 SEPTEMBRE
21200 BEAUNE

MONTANT A PAYER**2022,00****RESERVE A L'ORGANISME**

NIR - SIREN
N° Compte
N° Dossier
Période

103022105427787
267000001642424657 4
2025096077
2540

URSSAF BOURGOGNE
TSA 30031
71027 MACON CEDEX

SNV2-PCMDA76

+52>91>267000001642424657>2540>

202200+

L210-140126-200134-003430-2/2-001715-0057272
2,260109-00/RC32L30-00

